



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 8 octobre 2024, à la mairie, à 19 h, sous la présidence du maire Antonin Valiquette, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Antonin Valiquette, maire
Mme Johanne Lebel, conseillère du district 1 (L'Île-du-Havre-Aubert)
M. Hugues Lafrance, conseiller du district 2 (L'Étang-du-Nord)
M. Georges Painchaud, conseiller du district 3 (Cap-aux-Meules et L'Île-d'Entrée)
M. Roger Chevarie, conseiller du district 4 (Fatima)
M. Benoît Arseneau, conseiller du district 5 (Havre-aux-Maisons)
M. Bernard Richard, conseiller du district 6 (Grande-Entrée)

Sont aussi présentes :

Mme Sharon Clavet, directrice générale
Mme Alexandra Vigneau, greffière

Quelque 30 personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le président, Antonin Valiquette.

CM2410-1037

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Benoît Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2024

- 7.1 Administration
 - 7.1.1 Désignation d'un nouveau signataire des rôles d'évaluation foncière – Firme Servitech inc.
 - 7.1.2 Autorisation de signature – Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (volet 2) – Plage de la Grande Échouerie (Old Harry) – Municipalité de Grosse-Île
 - 7.1.3 Autorisation de signature – Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (volet 2) – Plage du Havre (Dune Sandy Hook) – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.2 Services administratifs et trésorerie
 - 7.2.1 Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine – Dépôt et approbation des états financiers se terminant au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023
 - 7.2.2 Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine – Approbation des prévisions budgétaires révisées de 2024
- 7.3 Ressources humaines
 - 7.3.1 Dépôt de la liste du mouvement de personnel
 - 7.3.2 Octroi d'un contrat de travail – Direction générale adjointe aux services de proximité
- 7.4 Travaux publics
 - 7.4.1 Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Ministère du Transport et de la Mobilité durable
- 7.5 Sécurité publique
 - 7.5.1 Renouvellement de l'Entente de gestionnaire de formation pour l'année 2024-2025 – École nationale des pompiers du Québec
- 7.6 Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
 - 7.6.1 Certificat de conformité – Règlement n° 2023-003 modifiant le Règlement de zonage n° 2012-002 de la Municipalité de Grosse-Île afin de modifier les dispositions de la zone Rb2 et celles sur les ensembles d'hébergements touristiques
 - 7.6.2 Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants
 - 7.6.3 Participation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine aux Journées Québec France – Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec
- 7.7 Loisir, culture et vie communautaire



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2024

- 7.8 Infrastructures et bureau de projets
- 7.9 Réglementation municipale
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2410-1038

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024.

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2410-1039

APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 23 août 2024 au 22 septembre 2024 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Bernard Richard,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 907 438,24 \$.

CORRESPONDANCE

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2024

ADMINISTRATION

CM2410-1040

Désignation d'un nouveau signataire des rôles d'évaluation foncière – Firme Servitech inc.

CONSIDÉRANT QUE le 21 janvier 2020, le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a adopté une résolution n° CM2001-006 acceptant l'offre de la firme Servitech inc. relativement à des services professionnels en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphan Roy, évaluateur agréé, est présentement le signataire des rôles d'évaluation à la firme Servitech inc. et que ce dernier a annoncé son départ à la retraite à compter du 31 octobre 2024 de même que son retrait de l'Ordre professionnel des évaluateurs agréés;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer un nouveau signataire des rôles à compter du 1^{er} novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de nommer monsieur Louis Garant, évaluateur agréé, de la firme Servitech inc., comme nouveau signataire des rôles à compter du 1^{er} novembre 2024.

CM2410-1041

Autorisation de signature – Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (volet 2) – Plage de la Grande Échouerie (Old Harry) – Municipalité de Grosse-Île

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts relativement au projet d'Old Harry visant la réalisation des travaux, par la Municipalité de Grosse-Île, afin d'améliorer les infrastructures sur le site donnant accès à la plage de la Grande Échouerie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île répond à toutes les conditions d'admissibilité au Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Ressources naturelles et des Forêts a octroyé à la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine une subvention pour les exercices financiers 2024-2025 et 2025-2026;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la signature de la convention pour l'octroi d'une subvention;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2024

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Bernard Richard,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice générale de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine à signer la convention pour l'octroi d'une subvention entre la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine relativement au Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (volet 2).

CM2410-1042

Autorisation de signature – Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (volet 2) – Plage du Havre (Dune Sandy Hook) – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts relativement au projet de la Dune Sandy Hook consistant à la réalisation des travaux, par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, afin d'améliorer les infrastructures sur le site donnant accès à la plage du Havre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est en processus d'obtenir l'émission du droit foncier requis pour les aménagements prévus à ce projet à des fins municipales sur le site des travaux afin de répondre aux conditions d'admissibilité du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la signature d'une convention visant l'octroi d'une subvention;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice générale de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à signer une convention pour l'octroi d'une subvention entre la ministre des Ressources naturelles et des Forêts et la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine relativement au Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (volet 2).



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2024

SERVICES ADMINISTRATIFS ET TRÉSORERIE

CM2410-1043

Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine – Dépôt et approbation des états financiers se terminant au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE les états financiers pour les exercices de l'année 2022 et de l'année 2023 de l'Office municipal d'habitation (OMH) des Îles-de-la-Madeleine, des Immeubles les Sillons, de l'habitation Arc-en-ciel ainsi que du Barachois, ont été déposés au conseil de la Communauté maritime pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE la participation municipale pour combler le déficit d'exploitation de l'OMH est de 72 201 \$ au 31 décembre 2022 et de 93 383 \$ au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Bernard Richard,
il est résolu à l'unanimité

que ces rapports financiers de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine soient approuvés tels qu'ils ont été présentés.

CM2410-1044

Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine – Approbation des prévisions budgétaires révisées de 2024

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a soumis pour approbation un rapport faisant état des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté maritime, à titre de partenaire financier, doit approuver ce budget;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

d'approuver les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2024, telles qu'elles ont été présentées par la Société d'habitation du Québec.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2024

RESSOURCES HUMAINES

CM2410-1045

Dépôt de la liste du mouvement de personnel

CONSIDÉRANT le Règlement n° CM-2024-09 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et certaines délégations actuellement en vigueur et plus spécifiquement l'article 18 portant sur la délégation du pouvoir d'embauche d'un employé salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel autorisés par la directrice générale pour la période se terminant le 20 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité

d'accepter et de ratifier la liste du mouvement de personnel déposée par le Service des ressources humaines pour le la période se terminant le 20 septembre 2024.

CM2410-1046

Octroi d'un contrat de travail – Direction générale adjointe aux services de proximité

CONSIDÉRANT QU' en mai 2024, la directrice générale adjointe, communications et greffe de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a quitté ses fonctions pour relever un autre défi professionnel;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour la Municipalité de mandater une personne pour combler le poste modifié de directrice générale adjointe aux services de proximité pour assurer la mise en œuvre des orientations et des objectifs opérationnels administratifs, ainsi que la réalisation des différents projets municipaux liés aux services de proximité, soit: Loisir, culture et vie communautaire, Service des incendies et de la sécurité civile, Travaux publics et gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'administration municipale à l'effet d'octroyer à madame Caroline Nguyen Mihn un contrat de travail d'une durée indéterminée débutant 21 octobre 2024 avec une période de probation fixée à douze (12) mois de prestation de travail,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2024

débutant le 21 octobre 2024 et se terminant
le 20 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,
appuyée par Hugues Lafrance,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice générale, madame Sharon Clavet, à procéder à la signature d'un contrat de travail avec madame Caroline Nguyen Minh, selon les termes prévus à la présente résolution;

de financer cette dépense à même le budget de fonctionnement de la direction générale dont le code budgétaire est le 02-130-02.

TRAVAUX PUBLICS

CM2410-1047

Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Ministère du Transport et de la Mobilité durable

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce à venir sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les chargées de projet de la Municipalité, Caroline Richard, ing., et Pascale Chevarie, ing.,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2024

représentent cette dernière auprès du Ministère
dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Johanne Lebel,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Caroline Richard, directrice des travaux publics ou son remplaçant est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM2410-1048

Renouvellement de l'Entente de gestionnaire de formation pour l'année 2024-2025 – École nationale des pompiers du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine agit à titre de gestionnaire de la formation des pompiers du territoire auprès de l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ);

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) et le Service de sécurité incendie de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a pris fin le 30 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Georges Painchaud,
il est résolu à l'unanimité

d'autoriser le renouvellement de l'Entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025;

d'autoriser Paul-André Leblanc, chef aux opérations en charge de la formation, à signer l'entente de renouvellement pour et au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2024

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

CM2410-1049

Certificat de conformité – Règlement n° 2023-003 modifiant le Règlement de zonage n° 2012-002 de la Municipalité de Grosse-Île afin de modifier les dispositions de la zone Rb2 et celles sur les ensembles d'hébergements touristiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île a adopté le Règlement n° 2023-003 modifiant le Règlement de zonage n° 2012-002 de la Municipalité de Grosse-Île afin de modifier les dispositions de la zone Rb2 et celles sur les ensembles d'hébergements touristiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grosse-Île demande un certificat de conformité à l'égard du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, conformément aux dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme quant à la conformité de ce règlement aux orientations et aux affectations du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'à son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Bernard Richard,
appuyée par Johanne Lebel,
il est résolu à l'unanimité

de signifier à la Municipalité de Grosse-Île que le Règlement n° 2023-003 modifiant son Règlement de zonage n° 2012-002 afin de modifier les dispositions de la zone Rb2 et celles sur les ensembles d'hébergements touristiques est conforme aux objectifs, orientations et affectations du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

Cette résolution constitue le certificat de conformité prévu à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

CM2410-1050

Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants

CONSIDÉRANT le dépôt de deux demandes d'aide financière pour la période d'analyse estivale 2024 de la Politique de soutien aux projets structurants du Fond Régions et ruralités (volet 2);



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 19 septembre 2024, que les projets répondent aux critères de sélection, lesquels font l'objet d'une recommandation favorable;

CONSIDÉRANT la concordance de ces projets avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Roger Chevarie,
appuyée par Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité

que l'aide financière provenant du Fonds régions et ruralité (volet 2) – Politique de soutien aux projets structurants, soit consentie aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / Coût de projet	Conditions
Sofilm cinéma parallèle	Festival Images en vue 2024 reçoit Kinomada	20 000 \$ / 52 000 \$	Engagement des partenaires financiers s'il y a lieu
Entraide Communautaire des Îles	Optimisation de la cuisine	17 328 \$ / 21 660 \$	Engagement des partenaires financiers s'il y a lieu

CM2410-1051

Participation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine aux Journées Québec France – Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec

CONSIDÉRANT les nombreux postes d'importance à combler dès que possible au sein de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'arrive pas à les combler localement malgré de nombreuses tentatives;

CONSIDÉRANT la mission de l'organisation qui est d'assurer à ses citoyens un milieu de vie de qualité en leur offrant des services publics efficaces et en contribuant activement au développement socioéconomique harmonieux des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le Service de développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme coordonne la mise en œuvre de la Stratégie d'attraction des personnes de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT la tenue de la mission de recrutement organisée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec qui aura lieu les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2024

CONSIDÉRANT la grande qualité du bassin de main-d'œuvre en France en fonction des besoins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le financement disponible jusqu'au plus tard le 31 mars 2025 via la contribution de Services Québec destinée à la Stratégie d'attraction des personnes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Georges Painchaud,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de confier le mandat au Service du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de coordonner la participation de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à cette mission;

d'autoriser la directrice du développement du milieu, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Annie Lebel, à signer tout document à cette fin et toute entente éventuelle;

d'autoriser quatre employés à représenter l'organisation lors de cette mission en France les 30 novembre et 1^{er} décembre 2024 prochains;

de financer cette dépense à même le budget dévolu à la Stratégie d'attraction des personnes de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- Demande à savoir quand et comment la population sera informée sur les revenus générés par la contribution volontaire pour la Passe Archipel cette année. Le maire s'engage à rendre l'information publique;
- Retour sur le plan de remboursement volontaire du gouvernement suivant la commission Charbonneau de 2015;
- Commentaire sur le manque d'hébergement en lien avec la mission Québec France;
- Commentaire relativement à la mise en place d'une taxe de secteur;
- Demande d'inclure un organigramme avec le nom des fonctionnaires sur le site internet de la Municipalité;
- Questions d'un citoyen relativement au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), il souhaiterait que la Municipalité priorise l'eau comme affectation.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

8 octobre 2024

No. de résolution
ou annotation

CM2410-1052

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

de lever la séance à 19 h 38.

Antonin Valiquette, maire

Alexandra Vigneau, greffière